Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 30 novembre :
Aujourd'hui, saint André; demain, saint Eloi.
Soleil : Lever, 7 h. 28; coucher, 15 h. 56.
Lune : Nouvelle du 28, premier quartier le 4.
Bulletin météorologique pour la journée du 30 (Région Nord) : Temps médiocre; ciel brumeux, demi couvert, se couvrant avec quelques pluies ou bruines intermittentes; vent du Secteur Sud-Ouest, modéré ou assez fort; le minimum de température sera en baisse sur celui de la nuit précédente.
Caisse d'Epargne : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 à 17 h.
Consultation des nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : de 10 à 11 h., au Groupe d'Ecoles Lissné (entrée par la rue Ingres prolongée); de 14 à 17 h., local de la Goutte de Lait.
Bains Municipaux : Piscine : Messieurs, de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 h. à 19 h. 30; Baigneires : de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 h. à 19 h. 30.

A la Chambre de Commerce

Voici le compte rendu sommaire de la séance du 25 novembre 1932:

Habitations à bon marché
Loi Loucheur

La Chambre de commerce a accordé à vingt-huit nouveaux bénéficiaires de la Loi Loucheur des subventions, conformément à son reclassement particulier, approuvé par décision ministérielle du 23 mars 1929.

L'équilibre budgétaire
Les accessoires de l'impôt

Après avoir rappelé ses vœux antérieurs sur la situation budgétaire et ses conclusions en faveur de la nécessité d'équilibrer les finances de l'Etat par des économies, à l'exclusion de toute augmentation d'impôt et du recours à l'emprunt, la Chambre de commerce a étudié les accessoires de l'impôt, constitués par les obligations mises à la charge des employeurs par un certain nombre de lois récentes.

En se basant sur les observations qu'elle a eu l'occasion de faire à ce sujet, plusieurs fois, au cours des années précédentes, elle a conclu que les formalités paperassières exigées des commerçants et des industriels par la loi des assurances sociales, par la loi relative à l'emploi obligatoire des mutilés; par la loi portant obligation de délivrer des bulletins de paye; pour l'application de la taxe d'apprentissage; pour les déclarations annuelles de salaires, etc. leur causent des frais que certains sondages permettent d'évaluer à 1% du montant des salaires payés et que cet impôt, improductif et hors statistiques, pourrait être facilement réduit.

En conséquence de quoi, elle a adopté le vœu suivant:

« Que les frais occasionnés aux industriels et aux commerçants par les obligations onéreuses, que constituent les déclarations multiples imposées par de nombreuses lois: sur l'emploi obligatoire des mutilés, sur les assurances sociales, sur la taxe d'apprentissage, sur l'obligation de délivrer des bulletins de paye, etc., soient réduits par la suppression de celles d'entre ces formalités qui se révèlent inutiles et la simplification, facile à obtenir, de l'ensemble des autres. »

Proposition de loi sur la coopération

M. Paul Ramadier, député, et un certain nombre de ses collègues, ont déposé, le 11 juillet 1932, une proposition de loi relative à la législation sur les sociétés coopératives.

D'après l'exposé des motifs, elle vise à condenser dans un seul texte les dispositions législatives dispersées en de nombreux documents et à combler certaines lacunes des lois en vigueur.

Sous cette présentation modeste, la proposition de M. Ramadier tend, en fait, à instituer le statut de la coopérative sur des bases telles, qu'il aboutirait à créer en France un organisme coopératif unique, maître du marché, qui supplanterait le commerce privé, avec son organisation actuelle.

Après une analyse de cette proposition, la Chambre de commerce a, en effet, abouti aux constatations suivantes:

Sous le couvert de cette législation, se formerait une gigantesque entreprise commerciale, sans aucune charge fiscale, sans aucun contrôle efficace, un organisme monstrueux, déchargé de toutes les obligations que l'expérience a fait imposer au commerce en juste compensation des libertés et des droits dont il peut le obliger, alors que lui-même jouirait de privilèges exorbitants vis-à-vis de ce même commerce privé.

Les conséquences économiques et sociales que comporteraient pour l'avenir la création et le développement d'un tel système sont inadmissibles.

Le commerce privé ne pourrait, en effet, lutter contre la concurrence des coopératives, dérivé sous les impôts dont celles-ci seraient exonérées et dont la charge croîtrait à mesure que l'Etat tendrait à récupérer sur le commerce libre les moins-values résultant de l'exemption des coopératives.

Cette destruction du commerce de détail ne profiterait même pas au consommateur. La suppression de la concurrence aboutirait tout de suite à la hausse des prix.

De plus, le consommateur se verrait privé du choix qu'il est habitué à trouver chez ses fournisseurs libres, choix que la suppression de l'émulation ferait bien vite réduire en qualité et en quantité.

En conséquence, la Chambre de commerce de Roubaix, énergiquement opposée aux dispositions contenues dans la proposition de loi déposée le 11 juillet 1932 par M. Paul Ramadier, député, sur la coopération, émet le vœu que cette proposition soit rejetée par le Parlement.

Projet de fusion
des Compagnies de chemins de fer

La Chambre de commerce a étudié le projet de fusion des Compagnies de chemins de fer, dont M. le Ministre des Travaux publics a entretenu la Commission compétente de la Chambre des députés, le 26 octobre dernier.

Après un rapide examen de la situation des Chemins de fer, la Chambre de commerce a constaté qu'il serait impossible de trouver de nouvelles ressources dans l'augmentation des tarifs et que c'est dans l'amélioration de la gestion des réseaux qu'il faut chercher la solution.

La « fusion des Compagnies » prétend à être cette solution.

Il faut remarquer d'abord qu'elle prépare les voies à l'expropriation et à l'étatisation complètes des Chemins de fer.

Mais surtout, son utilité est bien loin d'être démontrée.

Les exemples que l'on trouve à l'étranger démontrent que les réseaux fusionnés, comme en Allemagne, notamment, ont un coefficient d'exploitation très supérieur à celui des pays à système ferroviaire non concentré.

Après étude de cet aspect de la question, la Chambre de commerce a conclu qu'il ne faut pas compter sur la fusion des réseaux pour améliorer leur bilan d'exploitation.

D'autre part, il est indéniable que le réseau unique résultant de la fusion, serait bien loin d'avoir un crédit comparable à ceux dont jouissent les Compagnies actuelles. C'est là un élément dont on ne peut jouer à la légère, surtout en notre époque de finances troublées.

En résumé, le projet de fusion n'apporte aucun remède aux causes essentielles du déficit des chemins de fer, qui sont d'abord et avant tout : la crise économique; l'exagération de l'impôt sur les transports; la concurrence des autres moyens de transport; le manque de souplesse des cahiers des charges des réseaux.

Ce qu'il faut c'est poursuivre l'effort entrepris depuis un certain temps par les Compagnies pour améliorer leurs conditions d'exploitation et le leur faciliter. Ce pourquoi la Chambre de Commerce a émis une série de vœux dont l'essentiel consiste à :

Libérer les réseaux des obligations, aujourd'hui inutiles, qui les perpètuent, de façon à leur permettre de moderniser leur outillage et faciliter leur coordination et leur collaboration avec les autres modes de transport; — Réduire, dans toute la mesure possible, l'impôt sur les transports; — Diminuer les décomptes de personnel; — Réaliser les améliorations d'ordre technique pouvant accroître le rendement du personnel, des installations et du matériel; — Inciter les réseaux à collaborer et à mettre en commun les organismes assurant des services identiques sur chacun d'eux dans une même région; — Diminuer les charges financières, en continuant les conversions d'emprunt; — Préparer les moyens d'avenir et poursuivre l'étude des grands aménagements d'électrification ou de tous autres en vue de la diminution constante du prix de revient des transports par fer et de leur amélioration.

Introduction
dans la législation du travail
de la semaine de 40 heures

Se rallient à un vœu de l'assemblée des présidents de Chambres de Commerce, la Chambre de Commerce de Roubaix s'est prononcée contre la semaine de quarante heures en émettant la délibération suivante :

Considérant qu'en raison de la diversité des catégories de travailleurs ainsi que de la différence des conditions et de la diversité des industries, la réforme pour beaucoup plus un problème de quantité de travail que de répartition de travail et que, par suite, la semaine de quarante heures, sans être une solution au chômage, apporterait de nouvelles perturbations dans une situation déjà troublée;

Considérant que diminuer la durée de la semaine de travail en maintenant le montant actuel du salaire hebdomadaire aurait pour conséquences : La disparition d'entreprises financièrement trop faibles pour supporter cet accroissement direct et indirect de charges, d'où nouvelles causes de chômage; — Un nouvel exode vers les villes des ouvriers des campagnes, d'où difficultés accrues de l'exploitation agricole, aggravation des frais de culture, hausse des denrées alimentaires; — Une augmentation du nombre des fonctionnaires, du personnel des chemins de fer et autres administrations; — Une élévation certaine des prix de revient des matières premières et des produits manufacturés; — Et pour toutes ces multiples raisons, un notable renchérissement du coût de la vie, qui réduirait ainsi la capacité d'achat de tous les consommateurs, d'où nouvelle cause de sous-consommation, de sous-production et finalement de chômage;

Considérant que la situation particulière de la France, mauvais état démographique, prix de revient trop élevés, nécessité où elle s'est déjà trouvée, pour appliquer la semaine de quarante-huit heures, de faire appel à deux millions d'ouvriers étrangers; la place, dès maintenant, dans un état d'infériorité vis-à-vis des pays concurrents, et qu'avec une nouvelle réduction de la semaine de travail, cette infériorité deviendrait désastreuse, tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs;

Considérant qu'on ne saurait se baser sur des circonstances exceptionnelles et momentanées pour instaurer un régime légal qui se trouverait, dans quelque temps, en désaccord avec les conditions normales de la production et des échanges et qui serait ainsi un obstacle permanent à toute reprise d'activité économique;

Considérant qu'avec l'extrême variété des conditions physiques des mœurs, des progrès techniques existant entre les différents pays du globe, il est contre nature, contraire à l'ordre économique et, du reste, illusoire, de vouloir — d'ailleurs sans contrôle ni sanction — imposer dans toutes les entreprises, pour toutes les industries et à tous les peuples de la terre, une réglementation absolue, générale et uniforme de la durée du travail;

Considérant qu'en fait il ressort de l'expérience récente de la réduction de la journée de travail à huit heures, que, sur environ quarante Etats qui ont voté cette réduction, onze seulement, et non les plus importants comme producteurs, ont adopté sans conditions et appliquent, plus ou moins, cette première réglementation;

Proteste contre toute tentative inconsidérée d'introduction, dans notre législation, de la semaine de quarante heures.

Chemins de fer : Transport des voyageurs en voitures automobiles munies de pneumatiques et roulant sur rails

Le 22 octobre 1932 le Réseau du Nord a proposé de créer un tarif spécial V. n° 19 relatif au transport des voyageurs en voitures automobiles, munies de pneumatiques et roulant sur rails (Michelines).

La tarification proposée qui s'appliquerait à ces nouveaux services comporte les dispositions principales suivantes:

« Sur les sections de lignes du Réseau du Nord desservies régulièrement par des voitures automobiles, munies de pneumatiques et roulant sur rails, à nombre de places strictement limité les voyageurs munis de titres de transport de toutes catégories et de toutes classes sont admis dans la limite des places disponibles.

» Quel que soit le parcours à effectuer dans la voiture automobile, les voyageurs doivent payer un supplément fixé uniformément à 5 fr. (majoration et impôt compris) sur la section de Beauvais à Creil.

» Il n'est pas accepté de bagages à l'enregistrement. Les colis à la main que les voyageurs peuvent prendre avec eux dans les voitures sans incommoder les autres voyageurs et dans la limite de 15 kilos par voyageur sont seuls admis. »

Appréciation de la proposition

Les restrictions concernant l'admission des voyageurs et des bagages semblent devoir être admises sans objections. L'exploitation par micheline constitue un moyen susceptible d'assurer une desserte rapide d'une section à trafic peu important.

Toutefois, la tarification proposée soulève une remarque critique: Il semble anormal que le droit d'accès soit le même quelle que soit la classe empruntée par le voyageur. Mieux qu'une échelle de « droits d'accès » variables suivant la classe empruntée par le voyageur, il serait plus simple et aussi plus équitable de ne prévoir qu'une classe unique dans les michelines : la seconde. Les voyageurs de 3e classe devraient par suite payer un supplément égal à la différence entre le prix du billet de 3e classe dont ils sont munis, et le prix du même billet établi pour la seconde classe.

En conséquence, la Chambre de commerce de Roubaix émet un avis très favorable à la proposition dont il s'agit, sous la réserve qu'elle sera modifiée selon l'observation précédente.

Timbre antituberculeux

La Chambre de commerce adresse à ses ressortissants un chaleureux appel en faveur de l'œuvre du timbre antituberculeux.

Elle décide l'achat de dix mille vignettes pour être apposées sur la correspondance de ses propres services.

Récompense à M. Gaudron

La Chambre de commerce a alloué à M. Gaudron, administrateur du Syndicat professionnel indépendant de voyageurs et représentants de commerce de Roubaix, une médaille d'argent pour un travail très intéressant qu'il lui a présenté et qui constitue un instrument très utile pour la préparation des tournées des voyageurs et représentants.

Halle Flipo. Grande baisse beurre 18 et 20.

Une réunion au Secrétariat des Œuvres du Sacré-Cœur

A la Maison des Œuvres, rue du Vieil-Abreuvoir, le secrétariat des œuvres du Sacré-Cœur, section de Roubaix, a tenu une réunion à l'usage des personnes qui s'intéressent à la diffusion de cette dévotion.

L'assistance était composée de zélatrices appartenant à la plupart des paroisses de la ville et des décanats de Wattrelos et Lannoy.

C'est M. le vicaire général Bouchendomme, président de cette assemblée, qui développa le thème de la dévotion au Sacré-Cœur. Cette dévotion n'a point la place qu'elle mérite car les pèlerinages de Paray-le-Monial n'entraînent pas les mêmes foules que l'on trouve, par exemple, à Lourdes.

M. le vicaire général fait un pressant appel auprès de l'auditoire pour qu'il se pénètre de l'importance du sujet et pour qu'il seconde les efforts du clergé dans la propagande et la diffusion des œuvres de dévotion au Sacré-Cœur.

L'orateur rappelle ensuite le fonctionnement du secrétariat et la nécessité d'associer et de grouper toutes les œuvres s'occupant du même objet. Le secrétariat diocésain coordonnera les efforts et dirigera l'action. Les secrétariats urbains seront en contact direct avec les zélatrices en attendant que chacune décanat, à son tour, soit pourvu d'un organisme semblable, dépendant du premier.

C'est ensuite l'activité même des zélatrices que développera M. le vicaire général Bouchendomme et c'est à l'aide d'exemples pris dans la vie courante que l'orateur illustre sa documentation. A la base de cette louable entreprise, les œuvres de charité seront les plus précieuses et devront s'étendre au sein de la famille et jusqu'au cercle des amies et des diverses associations auxquelles appartient la zélatrice. Puis pourront être précisés d'autres moyens d'action tels que : l'apostolat de la prière, l'heure sainte, la communion etc...

Puis, dans sa conclusion, M. le vicaire général se félicita des résultats déjà obtenus dans la région et qui ressortent des divers rapports communiqués à la réunion.

M. le chanoine Bâme, doyen de St-Martin, remercia M. le vicaire général pour les remarquables encouragements qu'il venait de porter à l'œuvre et souhaita qu'une impulsion plus vive encore étende la puissance du règne du Sacré-Cœur.

DOCKS DU NORD

SAUCISSON à l'ail..... la pièce	1.25		PATÉ DE FOIE amylacé.	100 gr.	1.20
— au Jambon. —	2.00		PATÉ DE TÊTE.....	—	1.00
— d'Arles ..... —	4.50		PATÉ ALSACIEN	—	1.10
LARD maigre..... 250 gr.	3.75		Choucroute garnie... la b^te	5.75 -	3.00
SAINDOUX ..... —	2.00		Cassoulet « Corso »...	— 6.00 -	3.25
— Hog Pore.... —	2.50		Margarine « Corso ».....	250 gr.	1.85

JAMBON CUIT « Le MIEN »..... les 100 gr. 3.25

SAINT NICOLAS apporte cette année des pèlerines pour garçonnets et fillettes ; sacrifices dans toutes les tailles, à 12, 15 et 20 fr. **Aux Travailleurs**, 32, Grande-Rue, Roubaix. 37284

WALTER RUMMEL A ROUBAIX

Le Centenaire de la première rencontre des deux plus grands génies du piano, de Chopin et de Liszt, sera évoqué prochainement dans notre ville : le célèbre pianiste, Walter Rummel, va donner un festival consacré à leurs œuvres, le jeudi 8 décembre, à la Maison des Œuvres.

Nul pianiste n'est plus qualifié pour nous dévoiler l'harmonie et l'importance universelle de cette amitié musicale de Chopin et de Liszt, que Walter Rummel, qu'on a souvent nommé « le poète du piano » et dont la silhouette romantique rappelle étrangement certains portraits des deux musiciens.

Walter Rummel a acquis, tant en France qu'à l'étranger, une réputation incomparable d'interprète des pensées de Liszt et Chopin. Sa venue en notre ville ne peut que susciter un unanime mouvement de curiosité.

Location Maison Coupleux, rue Nain.

NONI AU CASINO

Ceux qui ont vu Noni sont unanimes à déclarer que Noni et toute sa troupe est le spectacle le plus attrayant qui soit en ce moment à Roubaix. Hâtez-vous et retenez vos places pour ce soir, à 8 h. 30, ou demain en matinée ou soirée, Galeries, 5 fr.; Premières, 8 fr.; Réservées, 10 fr.; Loges, 13, fr.. Noni débutera vendredi soir à l'Hippodrome de Tourcoing. 37274d

LE POÈTE RENÉ DELCASSAN A L'INSTITUT SÉVIGNÉ

C'est aujourd'hui, mercredi, à 16 h., que M. René Delcassan, écrivain et conférencier, donnera son audition littéraire avec improvisations poétiques et curiosités mathématiques, dans la grande salle de l'Ecole primaire supérieure de jeunes filles.

AUX ROSES DE FRANCE, 89 bis, Grande-Rue. Pour fêter Saint-Eloi, profitez de l'ouverture et des prix avantageux de ce magasin de fleurs naturelles.

VISIONS D'AFRIQUE

Le beau film « Visions d'Afrique », se déroulera sur l'écran de la salle des Œuvres rue du Vieil-Abreuvoir, dimanche 11 décembre, à 15 h. 30. Il montrera au public comment s'opère le rapprochement moral de deux races.

De la tente du Chamba au gourbi Kabyle, la robe blanche des missionnaires pénètre partout où il y a une misère à soulager, une douleur à consoler, une âme à éclairer.

« Visions d'Afrique ! » Nul titre ne pouvait mieux convenir à ce que nous voyons : monts du Djurdjura aux cimes altières; sentiers escarpés traversant de magnifiques forêts de cèdres; villages kabyles dressés fièrement sur le pic le plus élevé, comme pour défier l'envahisseur; laboureurs berbères, travailleurs et énergiques, traçant le sillon au milieu de la rocaille, et la forçant à donner une moisson.

Plus loin, par delà l'Aurès, c'est le Sahara, si prenant dans son austère beauté lorsqu'à perte de vue l'œil n'aperçoit que le roc ou le sable, et l'oasis charme nos regards par la splendeur de sa végétation, et, à l'ombre des murs de terre, nous voyons l'Arabe mener la même vie que ses ancêtres.

« Visions d'Afrique », aussi ces Sœurs à dos de mulet ou de chameau, allant porter aux indigènes le meilleur de leur âme.

Spectacle émouvant de charité chrétienne et de pénétration française sous aux malades, éducation des enfants, etc.

C'est encore la vie africaine qui se déroule sous nos yeux, l'art arabe se révélant dans le dessin d'une broderie ou l'arabesque d'une dentelle, tandis que les élites berbères nous demandent d'initier leurs filles à tous les secrets de la vie familiale française.

« Visions d'Afrique ! » Lavigerie les eut aimées, lui qui disait : « J'ai tout aimé dans notre Afrique : son passé, son avenir, ses montagnes, son ciel pur, son soleil, ses grandes lignes de ses déserts, les flots d'azur qui la baignent... ».

AUTOMOBILISTES, avant de payer à nouveau vos cotisations pour l'année 1933, il est dans votre intérêt de vous renseigner au **Bicycle-Club et Automobile-Club Dunkerquois**, 27, Grand'Place, à **Roubaix,** qui vous délivrera immédiatement toutes les pièces de libre circulation en Belgique et vous accordera également tous les avantages que vous puissiez réclamer. **La cotisation annuelle n'est que de 25 francs.** 37287

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « L'EMPLOYÉ »

L'assemblée générale annuelle de la Société de Secours mutuels « L'Employé » aura lieu dimanche 18 décembre, à 10 heures 30, salle du Gymnase, 8, rue du Grand-Chemin.

M. Joseph Wipaux, président d'honneur de « L'Employé », officier de la Légion d'honneur et M. Victor Degouy, président de l'Union Départementale des Sociétés de Secours mutuels du Nord, Chevalier de la Légion d'honneur, présideront cette réunion.

L'ordre du jour est composé comme suit : rapport du secrétaire général ; admissions, radiations ; situation financière ; services : maladie, naissances, décès ; Caisse de chômage involontaire ; Commission de propagande ; élection d'une partie du Conseil d'administration ; questions diverses.

A l'issue de la réunion, de très jolis souvenirs seront tirés au sort entre tous les membres présents.

La prochaine recette mensuelle aura lieu dimanche prochain, 4 décembre, de 10 h. à midi.

Les sociétaires en retard de leurs cotisations sont invités à se mettre à jour.

Ouverture de comptes à vue ou à échéances en toutes monnaies, par le **CRÉDIT DU NORD BELGE**, 32, rue du Fossé-aux-Loups, Bruxelles, et à Courtrai, Gand, Tournai, Mouscron, Menin, Péruwelz, d

UN INGÉNIEUR ROUBAISIEN TROUVE LA MORT DANS LA MAYENNE

Un douloureux accident vient d'éprouver une honorable famille de notre ville. Un jeune ingénieur électricien originaire de Roubaix, et employé à la Société d'énergie électrique de l'Ouest, M. Edouard Daulmérie, 31 ans, vient de trouver la mort au cours de son travail.

Samedi dernier, M. Daulmérie, tandis qu'il procédait à la réparation d'un transformateur installé sur la route de Saint-Samson, à Pré-en-Pail (Mayenne), fut électrocuté. Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, il ne put être ranimé.

On ne possède que peu de détails sur cet accident. Néanmoins, on sait que le jour-là il avait plu à torrent, et que, c'est les vêtements détrempés et par conséquent excellents conducteurs du courant, que M. Daulmérie arrive au transformateur à réparer.

Les parents de l'infortuné ingénieur habitent à Roubaix, 123, Grand'Rue. Nous leur présentons nos sincères condoléances.

Les funérailles de la victime ont eu lieu hier dans la Mayenne. Le corps sera ramené à Roubaix.

A Bruxelles-Nord, vos amis descendent au **PÉLICAN,** 23, rue des Croisades. 37281

Le dégagement du carrefour de la rue du Vieil-Abreuvoir et du Curé

A la suite de notre article sur l'urgence d'un projet concernant les améliorations à apporter au carrefour de la rue du Collège et de la Grande-Rue, l'un de nos lecteurs veut bien nous signaler l'intérêt que présenterait par ailleurs le dégagement du carrefour formé par les rues du Vieil-Abreuvoir, du Curé, du Pays et Pellart.

C'est là un projet qui n'est pas nouveau et, d'ailleurs, il est inscrit en bonne place dans le plan d'aménagement de la cité, puisqu'il est déclaré urgent à exécuter.

En réalité, il y a à cet endroit deux carrefours et toutes dispositions sont déjà prises pour en assurer l'élargissement afin de faciliter la circulation, particulièrement dense dans ce quartier des affaires.

Souhaitons donc que l'on passera au plus tôt aux réalisations que demande notre aimable correspondant.

NOUS SOMMES HEUREUX d'apprendre que le peintre **Marcel FEGUIDE,** si apprécié à Roubaix, viendra fin décembre faire une exposition de ses œuvres 761

Pour l'Œuvre du Timbre antituberculeux

Le Comité roubaisien a reçu la somme de 28 fr. 50, produit d'une collecte effectuée chez M. Kléber Sory, cafetier, rue du Maréchal-Foch, à l'issue de la réunion général du timbre antituberculeux.

LES MEILLEURES LAMPES aux **meilleurs prix** se trouvent à la **S.C.L.A.E**, 12, rue du Curé. — **Dépannage officiel « Philips » et « Radiola ».** 35955

La saison parnassienne au Central-Ciné

Dans notre compte rendu relatif à la réouverture de la saison parnassienne du Central-Ciné, nous nous plaisions à rendre hommage aux qualités techniques et à l'homogénéité de l'excellent groupement que constituent « Les Parnassiens ».

En effet, l'interprétation qu'ils nous ont donnée le 6 novembre dernier de l'œuvre magistrale d'Erckmann Chatrian : « L'Ami Fritz », a confirmé l'excellente réputation qu'ils se sont acquise dans la région et en particulier dans notre ville, où ils tiennent, à l'heure actuelle, une place de premier plan parmi les sociétés artistiques locales.

Le deuxième gala de la saison 1932-33 est annoncé pour le dimanche 18 décembre, en matinée, avec « Bataille de Dames », comédie en trois actes, de Scribe et Legouvé, et « La Grammaire », l'amusant vaudeville d'Eugène Labiche.

Nous y reviendrons ultérieurement.

SAINT-ELOI. — Pour vos Cadeaux, voyez les étalages des **GALERIES FRANÇAISES, Chemiserie,** 28-30, rue de Lannoy. **Choix considérable en chemises, cravates, foulards, gilets-tailleur, pull-overs, gants, parures bretelles, etc...** 37247

A Bray-Dunes, un Roubaisien est blessé dans un accident d'auto

Un Roubaisien, M. Dujardin, actuellement en villégiature à Bray-Dunes, se rendait, en automobile, à la chasse en Belgique, en compagnie d'un de ses amis, M. Courouble, de Tournai.

Au-delà de Furnes, l'auto, pilotée par M. Courouble, voulant en doubler une autre, dérapa, et le véhicule alla se jeter contre un arbre de la route.

M. Courouble s'en tira avec des contusions sans gravité, mais M. Dujardin avait des contusions multiples et une coupure profonde du cuir chevelu. Il fut soigné aussitôt par des médecins belges et fut reconduit à Bray-Dunes, où il reçut les soins du docteur Crétin.

LA GRANDE MAROQUINERIE « LUCIEN », 56, rue de Lannoy. Le plus grand choix en Sacs de Dames et Filletes, Portefeuilles, Porte-monnaie, Blagues à tabac, Etuis et Fume-Cigarettes, Service fumeurs, etc... LE MOINS CHER. 37248

AMICALE DU PERSONNEL DE DIRECTION ET DE MAITRISE DE L'INDUSTRIE TEXTILE. — Les membres de l'Amicale sont priés d'assister jeudi 1er décembre, à 9 h., en l'église du Sacré-Cœur, à la messe des funérailles de M. Elie Cousin. Rassemblement à la maison mortuaire, 37, rue Delespaul, à Roubaix, à 8 h. 30.

FANFARE DELATTRE. — Ce soir à 20 h., répétition des marches funèbres en vue des funérailles de M. Elie Cousin pour lesquelles la réunion aura lieu jeudi, à 8 h. 30, rue Delespaul, 57.

AMICALE PAUL BERT. — L'Amicale Paul Bert, anciens élèves de l'école de la rue d'Oran, a donné dimanche 27 courant, son bal annuel qui obtint son succès habituel; entrain et gaîté n'ont cessé de régner pendant toute cette belle soirée. Ci-après les numéros gagnants de la tombola : 317, 135, 1209.

CHORALE « L'EPEULOISE ». — Aujourd'hui à 20 h., répétition générale.

ORPHEON « LES INOFFENSIFS ». — Ce soir à 20 h., répétition générale.

CERCLE ORPHEONIQUE « LES XI ». — Ce mercredi, à 19 h., répétition partielle pour les 1ers ténors; à 19 h. 30, pour les barytons. Jeudi, à 18 h., répétition partielle pour les basses; à 19 h. 30 pour les 2es ténors.

HARMONIE DES ACCORDÉONISTES ROUBAISIENS. — Ce mercredi, à 19 h. 30, répétition générale au siège, 126, rue du Pile.

MINES DE BRUAY
CARBOLUX
Economie, Propreté, ni poussière, ni fumée. — Dépositaires :
Ets Monnier et Lamarque, Rx T. 19.65
Blacq et Rammaert, Tourcoing T. 4.47

19 fr. 50 RETENEZ CE PRIX... Il vous permet d'avoir à votre choix : « AUX 100.000 CHEMISES DE PARIS », 1 chemise de couleur avec 2 cols, 1 chemise de nuit, 1 caleçon ou 1 gilet laine mixte fort, 8 cols toutes formes, 3 belles cravates, etc... Toutes marchandises de la plus belle qualité. — Succursale de LILLE : 79, rue Nationale. 37277

CROIX

CONSULTATIONS DES NOURRISSONS. — Jeudi 1er décembre, de 10 à 11 h., à la Maternité, par M. le docteur Duramp, et à 15 h., à l'Hôtel de Ville, par M. le docteur Bathiat.

MUSIQUE MUNICIPALE. — Ce soir mercredi, à 20 h., répétition générale. Communications importantes.

COMITÉ DE LA FÊTE DES SPORTS. — Demain jeudi, à 19 h. 30, dans la salle de l'Administration, Hôtel de Ville, réunion du comité de la fête des sports.

WASQUEHAL

SAINT NICOLAS VIENDRA EN AVION
RENDRE VISITE AUX ENFANTS DU PATRONAGE SAINT-JOSEPH

Chaque année la fête de saint Nicolas, patron de la paroisse de Wasquehal-Centre est dignement fêtée au patronage Saint-Joseph, rue Delerue. L'an dernier le grand saint avait fait annoncer son arrivée par avion. Hélas, le mauvais temps ne lui permit pas de se rendre à Wasquehal par la voie des airs. Cette année, il faut l'espérer, le temps sera meilleur et le grand saint nous annonce pour le jeudi 8 décembre prochain son arrivée par avion au terrain du Petit-Wasquehal.

Nous savons qu'un programme copieux sera mis sur pied par le Comité du patronage qui déjà est assuré du concours toujours si gracieux et si apprécié des « Ailes wasquehaliennes » dont le dévoué président, M. Albert Lepers, se chargera aimablement d'accompagner saint Nicolas par la voie des airs.

Nous reviendrons en détail sur cette fête aérienne et enfantine qui est appelée à un immense succès.

Jouets, Articles d'écoliers et de Paris
Objets pour Dames et Parfumerie
Papiers à lettre, Articles de Fumeurs
De quoi contenter les acheteurs.
Car pour les fêtes à souhaiter
Selon vos désirs vous trouverez,
Les plus jolis et moins chers cadeaux
En vous rendant à la Maison FLIPAUX
Libraire, 1, rue Ferrer, à WASQUEHAL.
Ouvert dimanche toute la journée. 36354

LA SECONDE RÉUNION DE L'UNION PAROISSIALE DU CAPREAU

Les hommes de l'Union paroissiale du Capreau s'étaient rendus nombreux mardi soir, à 20 h., dans la salle du patronage Saint-Clément, pour entendre M. l'abbé Lesage, directeur du Secrétariat social de Roubaix-Tourcoing, qui devait donner la seconde conférence d'hiver.

Ce fut M. l'abbé Catry, professeur au Collège de Marcq, qui remplaça au tout dernier moment, M. l'abbé Lesage empêché.

En ouvrant la réunion, M. l'abbé Florin, curé de la paroisse, présenta en termes délicats, le nouveau président de l'Union paroissiale, M. E. Leriche, directeur de la Caisse d'assurances sociales La Famille », qui, habitant depuis un an le quartier du Capreau, a été nommé en remplacement du regretté président, M. Georges Plamhause, décédé récemment.

M. Leriche salua ses nouveaux amis de l'Union paroissiale du Capreau et, après avoir rappelé avec émotion le cher souvenir de M. Georges Plamhause, promit son concours le plus absolu au groupement.

A son tour, M. Leriche présenta M. l'abbé Catry, bien connu à Wasquehal, ainsi que dans toute la région, qui, en une lumineuse causerie, exposa la position de l'Eglise devant la crise économique actuelle et justifia l'intervention de l'Eglise dans les questions sociales.

Parlant de la réforme du régime économique, M. l'abbé Catry s'attacha à démontrer qu'il avait abouti à une crise terrible parce qu'il était devenu par trop matérialiste.

Les récents enseignements pontificaux contiennent, dit-il, les remèdes appropriés qui, en rendant à la personne humaine sa dignité permettront de conjurer la situation actuelle et d'amener un régime plus juste et plus chrétien.

M. l'abbé Florin remercia le conférencier et tira les conclusions nécessaires et sans doute fructueuses de cette intéressante conférence, qui se termina par le tirage d'une belle tombola gratuite entre tous les membres présents.

La campagne antituberculeuse va s'ouvrir

Le Comité local de l'œuvre antituberculeuse annonce la prochaine ouverture de la campagne antituberculeuse. La vente des timbres et vignettes commencera dès demain jeudi 1er décembre. La population réservera bon accueil aux enfants et personnes chargés du placement des vignettes de manière à assurer à la campagne de 1932 encore un meilleur résultat que celui de l'an dernier.

On peut se procurer des timbres-autos et des timbres-vitrines pour commerçants ainsi que des carnets de timbres à 0.10, à la Mairie (1er guichet), au bureau de poste, chez les débitants de tabacs, à MM. les directeurs et directrices d'écoles et chez M. Daniel Leveugle, adjoint au maire et président du Comité, 3, rue Testelin, à Wasquehal.

TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES. — Le paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires pour les commerçants payant mensuellement aura lieu vendredi 2 décembre, à la Salle des Fêtes de la Mairie : lettres A à L de 9 à 11 h., lettres M à Z de 14 à 16 h.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Demain jeudi, à 13 h., à la Salle des Fêtes de la Mairie.

AMICALE DES LOCATAIRES DU « GITE ». — La Commission de l'Amicale des locataires-acquéreurs du « Gîte » de Wasquehal se réunira demain jeudi 1er décembre, à 19 h., à la Mairie de Wasquehal. Les adhérents ayant des renseignements ou des réclamations à formuler y sont cordialement invités.

A LA CLIQUE SCOLAIRE DU CAPREAU. — Les répétitions de la Clique Scolaire auront lieu dorénavant au local G. Vandewalle, rue Christophe-Colomb, 2, les mardis et vendredis, à 19 h. Les jeunes gens désireux de faire partie de la clique peuvent s'y adresser.

AUTOUR D'UN JEU DE BIENFAISANCE. — Pour raison de force majeure, le concours de dès qui devait avoir lieu les 3, 4 et 5 décembre, au Café De Puele, 66, rue des Villas, à Wasquehal, n'aura pas lieu. En conséquence, les personnes munies de cartes pourront se faire rembourser leurs mises à l'adresse indiquée ci-dessus.

Ne vous égratignez jamais

N'aggravez pas le mal en vous grattant mais achetez aujourd'hui même une boite de Pommade Cadum chez votre Pharmacien. Vous obtiendrez un soulagement immédiat et la guérison sera rapide. La Pommade Cadum est souveraine contre l'eczéma, boutons, dartres, gale, éruptions, gerçures, écorchures, urticaire, hémorroïdes, croûtes, teigne, coupures, plaies, etc.

WATTRELOS

La répartition des timbres antituberculeux

Le Comité wattrelosien procédera à la répartition des timbres antituberculeux dans la matinée de mercredi.

Ces timbres seront vendus par les enfants des écoles, par le Service de police et dans les Administrations publiques.

Le Comité fait un pressant appel près de la population pour que bon accueil soit réservé aux enfants et aux collecteurs.

Une fourrure disparue est retrouvée

Samedi dernier, Mme Deruddier, demeurant rue Jules-Guesde, 240/4, était allée se faire coiffer chez Mlle Denise Lepoutre, rue de la Bailleroie, 210. Elle déposa en entrant son chapeau, son manteau ainsi que — du moins elle le crut — une fourrure de prix. Lorsqu'elle voulut se vêtir de nouveau elle ne trouva pas, évidemment la fourrure, et en dépit des affirmations de plusieurs témoins et de la coiffeuse persista à croire que la fourrure avait été volée et alla déposer plainte au commissariat.

Une enquête approfondie eut lieu, de nombreuses personnes furent interrogées mais la fourrure ne se retrouvait toujours pas.

Et pour cause, mardi matin, Mme Deruddier vint confier à M. le commissaire qu'elle avait retrouvé la fameuse fourrure chez elle et reconnut qu'en effet elle ne l'avait pas mise pour se rendre chez Mlle Lepoutre.

VACCINATION ANTIVARIOLIQUE OBLIGATOIRE. — Demain jeudi, à 10 h., séance gratuite à l'école de filles de la rue de Boulogne, et à 16 h. à l'annexe de l'Hôtel de Ville.

La vaccination est obligatoire pour les enfants au cours de leur première année, de la onzième année et pour les personnes dans